

Dossier de candidature

<p>Dispositif de Formation Chef d'entreprise « Artisan » Dossier de candidature 2020 Ce dossier est à introduire auprès d'un Référent IFAPME dans le Service de tutelle le plus proche de l'entreprise</p>

Remarque préalable importante :

✓ **Les métiers ciblés**

Les métiers de l'artisanat pour lesquels il existe des cours organisés à [l'IFAPME](#) ne sont pas concernés par le dispositif de la formation « Artisan » (par ex : Restaurateur de peinture de chevalet, luthier guitare,...). L'objectif de cette formation est de soutenir un dispositif dont la spécificité est de rendre plus accessible la formation aux métiers rares (rares sur le plan du marché économique et rares sur le plan de l'offre de formation existante).

VOLET ENTREPRISE

Libellé métier (et spécialité éventuelle)	
Nom entreprise	
Artisan (NOM, Prénom)	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
Adresse électronique	
Titres obtenus et formations suivies en lien avec le métier	
Expérience professionnelle : citez vos expériences professionnelles en lien avec le métier (+ année)	
Activité professionnelle : décrivez votre activité professionnelle	
Expliquez en quoi votre métier peut être considéré comme un métier rare	
Quelle est la formation initiale la plus proche de votre savoir-faire ?	
Avez-vous déjà formé des apprentis/stagiaires ?	

Si oui, combien ?
Si oui, dans quel(s) contexte(s) ? Pour quel(s) type(s) de bénéficiaire(s) ?
Quelle est votre motivation pour former un stagiaire ?

VOLET APPRENANT

NOM, Prénom	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
Adresse électronique	
Dernier titre obtenu (certificat, diplôme)	
Expérience : avez-vous déjà approché le métier et/ou acquis des compétences relatives à ce métier ? Dans l'affirmative, décrivez votre expérience ?	
Motivation : qu'est-ce qui motive votre projet de formation ? Comment ce projet s'intègre-t-il dans votre parcours de vie ?	
Projet professionnel : quelle perspective professionnelle accordez-vous à ce projet de formation ?	

Documents à joindre au dossier de candidature :

- ✓ Copie des diplômes ou titres de l'apprenant : dernier niveau d'étude réussi et titres valorisables dans le cadre de la candidature
- ✓ Supports visuels permettant d'appréhender la production de l'entreprise : photos, portfolio de réalisations, site internet,... et/ou dossier de candidature de la certification Artisan auprès du SPF Economie
- ✓ Supports visuels permettant d'appréhender d'éventuels prérequis de l'apprenant valorisables dans le cadre de la candidature
- ✓ Formulaire de demande de prime Artisan si souhaitée (ci-dessous)



DEMANDE DE PRIME EN APPLICATION DE L'AGW DU 22/05/2019
SUBVENTIONNANT L'IFAPME POUR LA REDYNAMISATION DES FILIERES DE
FORMATION DES METIERS DE L'ARTISANAT

Renseignements concernant l'entreprise

Chef d'entreprise / Directeur (Nom et prénom)
.....

Dénomination de l'entreprise :
.....

Adresse de l'unité d'établissement :
.....
.....

Téléphone : Fax :
.....

GSM : E-mail :
.....

Commission paritaire :
.....

N° reconnaissance « Artisan » au sens de la loi du 19 mars 2014 (ou à défaut annexer la preuve qu'une demande de reconnaissance a été introduite auprès du Service Public Fédéral de l'Economie) :
.....

N° ONSS : N° BCE :
0.....

N°UE (unité d'établissement)..... N° de compte IBAN :
BE.....

Renseignements concernant l'apprenant

Apprenant (Nom et prénom)
.....

Adresse :
.....
.....

NISS :

GSM : E-mail :
.....

Formation suivie :
.....

J'atteste répondre aux 4 conditions suivantes

- Mon unité d'établissement est située en Région wallonne
- Je suis reconnu comme artisan au sens de la loi du 19 mars 2014 (ou, à défaut, j'annexe la preuve qu'une demande de reconnaissance a été introduite auprès du Service Public Fédéral de l'Economie)
- Je n'ai pas introduit d'autre demande de prime pour un autre apprenant pour cette année scolaire.
- Je déclare sur l'honneur former un apprenant en alternance dans le cadre d'une convention de stage IFAPME pour cette année 2020-2021.



En vertu de quoi, pour autant que mon dossier de candidature ait été validé dans le cadre du dispositif de formation chef d'entreprise 'Artisan' et qu'une convention de stage ait été signée avec mon candidat apprenant, l'IFAPME m'est redevable :

1. d'une subvention de 3.120 € en novembre 2020;
2. d'une subvention de 3.120 € en octobre 2021 pour autant que l'apprenant ait réussi la première année de formation et soit toujours sous convention de stage avec l'entreprise ;

Si une rupture de convention devait survenir en cours d'année, quel qu'en soit le motif, mon entreprise sera redevable à l'IFAPME de la prime liquidée en cours d'année de formation au prorata des mois non prestés. Le calcul de la créance s'établira comme suit :

$$\begin{array}{r} 12 \text{ mois de l'année de formation en cours (septembre > août)} \\ - \text{ nombre de mois prestés avant rupture pendant l'année de formation en cours} \\ \hline \times 260\text{€} \\ \hline = \text{montant de la créance} \end{array}$$

Ainsi fait à, le

